

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Compiègne, le vendredi 12 février 2021

Sécurité à la chasse : plusieurs opérations de contrôle menées par l'Office français de la biodiversité dans l'Oise



Afin de faire respecter la réglementation liée à la sécurité lors d'actions de chasse, l'Office français de la biodiversité (OFB) a mené plusieurs opérations de contrôle dans le département de l'Oise, notamment sur les territoires où une organisation de chasse (battue) était déclarée à la préfecture.

Le schéma départemental de gestion cynégétique, validé par arrêté préfectoral, régit en partie l'activité chasse dans les départements. Les règles liées à la sécurité des chasseurs et des non-chasseurs sont notamment concernées.

Dans ce cadre, les inspecteurs de l'environnement du service départemental de l'Oise et des brigades mobiles d'intervention de l'OFB ont mené 4 opérations de grande envergure depuis le début de la saison de chasse 2020-2021. L'objet principal de ces opérations est de vérifier le respect des règles de sécurité, la validité des permis de chasser et la détention des armes et munitions. Dans le contexte de l'épidémie COVID, l'OFB est également attentif au respect de l'arrêté préfectoral de dérogation (regroupement de chasseurs dans les cabanes de chasse, respect des modes de chasse autorisés...).

L'activité de plus de 500 chasseurs a ainsi fait l'objet de contrôles. La dernière opération en date concernait la surveillance des massifs forestiers domaniaux (Compiègne, Halatte et Ermenonville) et particulièrement des lots de chasse à tir ce lundi 08 février.

Ces opérations de police de la chasse ont permis de relever 35 infractions au code de l'environnement et notamment sur le non-respect des règles de sécurité (défaut de panneau signalant une action de chasse au grand gibier, non-port de chasuble orange lors de ces actions, utilisation de munitions prohibées...).

Plusieurs rappels ont été effectués sur les règles liées au confinement.

La saison de chasse n'étant pas terminée, les contrôles vont continuer, d'autant plus que nous déplorons cette année deux accidents mortels dans l'Oise et un tir qui a atteint une habitation.

Quelques rappels :

ACTIONS	SANCTIONS ENCOURUES
Infractions aux prescriptions du schéma départemental de gestion cynégétique relative à la sécurité des chasseurs et des non-chasseurs	Amende forfaitaire de 135 €
Transport des armes non placées sous étui dans les véhicules à moteur (voitures, engins agricoles et remorques ...)	Amende forfaitaire de 135 €

Pour toute information complémentaire, contactez le Service départemental de l'Oise - 03 44 90 07 01 - Sd60@ofb.gouv.fr

Établissement public de l'État créé le 1er janvier 2020, l'Office français de la biodiversité exerce des missions de connaissance scientifique et technique sur les espèces, les milieux et leurs usages, de surveillance et de contrôle des atteintes à l'environnement, de gestion des espaces protégés, de mobilisation de la société et d'appui aux acteurs sur l'ensemble des enjeux de biodiversité aquatique, terrestre et marine, dans l'hexagone et les Outre-mer.

Contact presse